

ANNOTATIONS

Introduction

« **Vers la COP22 : Conférence ministérielle africaine sur les économies bleues et le changement climatique** » est une conférence organisée par le Groupe de la Banque mondiale en collaboration avec la République de Maurice.

Elle se déroulera à Maurice du jeudi 1^{er} septembre au vendredi 2 septembre 2016, tandis que la journée du samedi 3 septembre 2016 sera réservée aux visites de terrain.

L'esprit de la conférence est de contribuer à établir une plateforme d'engagement à travers laquelle les pays, les partenaires au développement, le secteur privé, la communauté scientifique, la société civile et le monde universitaire pourront débattre de la signification du développement de l'économie bleue dans le cadre d'un climat changeant. Le développement de l'économie bleue constitue une priorité pour de nombreux pays africains mais c'est également un domaine où les défis sont nombreux. Premièrement, il convient de choisir les priorités parmi les différents secteurs de l'économie bleue en se basant sur une évaluation de leurs avantages potentiels en termes de croissance, d'emploi, de recettes fiscales et d'autres facteurs mais aussi, bien entendu, de faisabilité technique et économique. Deuxièmement, la question de la durabilité environnementale doit être prise en compte dans les plans de développement de l'économie bleue. Troisièmement, le changement climatique lui-même doit être intégré à ces plans, en utilisant divers scénarios et en s'inspirant des meilleures pratiques dans le monde entier.

Cette conférence jouera le rôle de forum facilitant les discussions politiques internationales et le dialogue entre les secteurs public et privé à propos de l'économie bleue et du changement climatique. Elle encouragera le développement des connaissances, le débat ainsi que les échanges d'idées et d'expériences entre des experts mondiaux de l'économie bleue et du changement climatique. Elle stimulera également la création de réseaux d'affaires.

À l'issue de cette conférence, un communiqué de presse, une synthèse des coprésidents ainsi que le compte-rendu des différentes séances (en particulier la séance n° 5) et des dialogues public-privé seront publiés.

Les conclusions de cette conférence éclaireront de futurs événements sur les océans et le changement climatique en Afrique, dont certains événements de la 22^{ème} session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Marrakech, au Maroc, en novembre 2016. Les conclusions de la conférence pourraient également contribuer à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) n° 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » ; voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg14>).

Lieu de la conférence

La conférence se déroulera au Westin Turtle Bay Resort & Spa, à Balaclava, en République de Maurice (voir <http://www.westinturtlebaymauritius.com/>).

Site et médias sociaux

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à la conférence sur www.climatesmartoceans.org. Le compte Twitter de la conférence sera le suivant : **#Oceans4Africa**.

Format

La conférence se composera d'une journée ministérielle et d'une journée de dialogue public-privé. Elle sera divisée en six grandes séances, dont certaines revêtiront la forme de panels. Chaque séance bénéficiera de l'assistance d'animateurs ou de modérateurs.

Médias

Les médias seront présents à l'événement et des entretiens avec les médias pourront être organisés à l'extérieur de la salle de conférence.

Jeudi 1^{er} septembre

JOURNÉE MINISTÉRIELLE

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Contexte/objectif

Cette cérémonie donnera le ton de la conférence, en expliquant notamment sa raison d'être, ses objectifs et les résultats attendus. La parole sera donnée à des personnalités éminentes qui exprimeront un éventail de perspectives sur l'économie bleue et le changement climatique en Afrique.

Cette conférence s'inscrit dans la lignée de quatre événements phares organisés en 2015 :

- **La troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015)** : Les chefs d'État ont adopté le programme de l'accord d'Addis-Abeba, qui se rapporte aux océans, au changement climatique et au financement et qui institue un mandat politique fondamental pour financer les ODD. Il complète également l'Agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons » de l'Union africaine et la « Décennie africaine de la mer » visant à développer le concept de l'économie bleue en tant qu'élément crucial du développement futur.

- [Le Sommet de l'ONU en vue de l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable \(AGNU, septembre 2015\)](#) : L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des ODD spécifiques aux océans et au changement climatique.
- [Conférence ministérielle sur l'économie bleue des pays riverains de l'océan indien \(Maurice, septembre 2015\)](#) : Adoption par les ministres de la Déclaration de Maurice sur l'économie bleue. Les pays ont été encouragés à affecter des financements suffisants à la promotion de l'économie bleue et à en garantir la disponibilité.
- [COP21 de la CCNUCC \(Paris, décembre 2015\)](#) : L'Accord de Paris, ainsi que les conclusions de la Journée de l'océan/du Forum sur les océans, ont salué l'engagement des pays tel qu'énoncé dans leur contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN). De nombreux pays, y compris sur le continent africain, ont reconnu la nécessité de développer des économies bleues intelligentes face au climat. L'Accord de Paris souligne l'importance « de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris des océans ». En marge de la COP21, la Banque mondiale a lancé son [Business plan pour le climat en Afrique \(BPCA\)](#). Le [Plan d'action sur le changement climatique du Groupe de la Banque mondiale](#) a également été adopté en mars 2016. Le BPCA appelait à l'élaboration de solides plans commerciaux et financiers pour aider l'Afrique à développer une économie bleue aussi résiliente que possible. Le Plan d'action sur le changement climatique du GBM s'engage à promouvoir une gestion de zones de pêche à l'épreuve du changement climatique.

Documentation

- Sommet de Lomé sur la sécurité maritime et le développement en Afrique (UA), octobre 2015 : <http://www.african-union-togo2015.com/en/accueil>
- Agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons » de l'UA : http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/03_Agenda2063_popular_version_ENG%2021SEP15-3.pdf
- Stratégie africaine intégrée de l'UA pour les mers et les océans à l'horizon 2050 : http://pages.au.int/sites/default/files/2050%20AIM%20Strategy%20%28Eng%29_0.pdf
- Stratégie nationale maritime australienne : http://www.aims.gov.au/documents/30301/550211/Marine+Nation+2025_web.pdf
- Stratégie « Croissance bleue » de l'UE : http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth/index_en.htm
- Feuille de route et plan de Maurice pour l'économie bleue : <http://www.oceaneconomy.mu/PDF/Brochure.pdf>
- Stratégie maritime suédoise : <http://www.government.se/contentassets/9e9c9007f0944165855630ab4f59de01/a-swedish-maritime-strategy--for-people-jobs-and-the-environment>
- Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/development-agenda/>

- Blue Economy: Sharing Success Stories to Inspire Change (Économie bleue : partager les succès pour inspirer le changement) du PNUE :
http://apps.unep.org/redirect.php?file=/publications/pmtdocuments/-Blue_economy_sharing_success_stories_to_inspire_change-2015blue_economy_sharing_success_stories.pdf.pdf
- Accord de Paris du CCNUCC : <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>
- WAVES : Gérer les côtes avec des solutions naturelles – directives pour mesurer et évaluer les services rendus par les mangroves et les récifs coralliens en matière de protection des côtes : <http://documents.worldbank.org/curated/en/995341467995379786/pdf/103340-WP-Technical-Rept-WAVES-Coastal-2-11-16-web-PUBLIC.pdf>
- Business plan pour le climat en Afrique de la Banque mondiale :
<http://www.worldbank.org/en/programs/africa-climate-business-plan>
- Plan d'action sur le changement climatique du Groupe de la Banque mondiale :
<http://pubdocs.worldbank.org/en/677331460056382875/WBG-Climate-Change-Action-Plan-public-version.pdf>

Action attendue : Des représentants de Maurice, du Togo, de la FAO et de la Banque mondiale prononceront les allocutions inaugurales décrivant le contexte et les attentes de la conférence.

Séance n° 1 PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID)

Panel ministériel : « Économie bleue durable : prochaine phase du développement des PEID ? »

Contexte/objectif : À de nombreux égards, les océans et le climat sont essentiels pour les PEID, qui construisent un destin commun en recherchant de plus amples possibilités de développer des économies bleues. Les PEID comptent parmi les plus grands champions de l'économie bleue et, parallèlement, les PEID africains sont de grandes victimes du changement climatique. La vulnérabilité des PEID est largement reconnue par la communauté internationale et pourtant, en comparaison aux défis qui s'annoncent, le soutien financier n'est pas à la hauteur. Pour les PEID et les États côtiers africains, la mention d'une hausse de 1,5 °C dans l'Accord de Paris du CCNUCC (« contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C ») représentait une victoire longuement attendue puisque cette mesure pourrait contribuer à limiter l'augmentation du niveau des mers et à minimiser l'acidification des océans. Par exemple, les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) des seuls PEID s'élèvent à plus de 15 milliards USD, dont au moins 5 milliards USD sont liés au programme pour les océans.

Aujourd'hui, alors qu'ils disposent de zones économiques exclusives (ZEE) si vastes et qu'ils désirent être connus comme de « grands États océaniques » :

- Comment pouvons-nous encourager les actions pour aider les PEID (ainsi que les pays côtiers en développement) à convertir leur CPDN et leurs cibles de l'ODD14 en projets

susceptibles de bénéficier d'un concours financier ? Comment nous y prendre et par où commencer ?

- L'économie bleue est-elle la prochaine grande frontière pour les PEID ?
- L'économie bleue peut-elle tenir ses promesses en matière d'emplois mieux payés, de génération de revenus plus élevés et plus inclusifs, et de durabilité à long terme ?
- Quelles mesures faudra-t-il prendre pour aider les PEID à libérer le potentiel complet de l'économie bleue afin qu'ils puissent passer à une nouvelle phase de développement plus rapide ?
- Quels enseignements provenant des PEID africains ou destinés à ces derniers peuvent être partagés entre les pays et les régions ?

Documentation :

- Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) de l'ONU :
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.223/10&Lang=E
- The Oceans Economy and Opportunities and Challenges for SIDS (L'économie bleue : opportunités et défis pour les PEID) de la CNUCED :
http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditcted2014d5_en.pdf
- Déclaration de la Barbade et Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement de l'ONU :
http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_sids/sids_pdfs/BPOA.pdf
- Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement :
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/65/2&Lang=E
- Commission économique pour l'Afrique de l'ONU : Le changement climatique dans les petits États insulaires en développement d'Afrique : de la vulnérabilité à la résilience – le paradoxe des petits :
<http://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/22515/b10825605.pdf?sequence=1>

Action attendue : Les représentants des PEID débattront des défis particuliers auxquels ils seront confrontés pour développer leur économie bleue dans le cadre des menaces du changement climatique.

Séance n° 2 PAYS CÔTIERS AFRICAINS

Panel ministériel : « États côtiers africains : de la précarité à la maîtrise du pouvoir des océans »

Contexte/objectif : L'érosion du littoral, les inondations et, généralement, la gestion intégrée des zones côtières comptent parmi les grands problèmes qui unissent les pays côtiers africains dans leur quête de développement de l'économie bleue, et d'autant plus en Afrique de l'Ouest.

La zone littorale ouest-africaine est l'une des régions du monde où l'urbanisation est la plus rapide. Elle abrite de grandes industries, un secteur touristique développé et des résidences en bord de mer ainsi que des industries périurbaines et agroalimentaires (plantations de palmiers, culture du riz dans les mangroves et culture de légumes autour des agglomérations urbaines). Sur le plan économique, les zones littorales génèrent 56 % du PIB des États côtiers ouest-africains. En outre, 31 % de la population totale et 51 % de la population urbaine des pays d'Afrique de l'Ouest est établie le long des côtes. Cependant, les pressions démographiques et l'exploitation croissante des ressources côtières ont entraîné une dégradation rapide des côtes. Aujourd'hui, les écosystèmes côtiers d'Afrique de l'Ouest sont confrontés à un éventail de défis, dont l'érosion côtière, la surexploitation des ressources naturelles (par exemple, les zones de pêche), la pollution marine et côtière, l'urbanisation accompagnée d'une affectation des terres non viable et une gouvernance environnementale généralement insuffisante.

Au cours des dernières décennies, l'Afrique de l'Ouest a subi d'importantes pertes de terres et de grands dommages sous l'effet de l'érosion des côtes et du littoral. Cette situation se répercute sur les communautés et les infrastructures côtières et entrave la croissance économique. Ses impacts négatifs se sont intensifiés ces dernières années sous l'effet de l'accroissement rapide de la concentration des populations et des infrastructures sur les zones côtières. Au Togo, par exemple, l'érosion du littoral s'étend actuellement sur plus de 30 kilomètres tandis que la côte recule en moyenne de 5 mètres par an. Dans un rayon de 4 kilomètres autour du port togolais de Lomé, on estime que le taux d'érosion s'élève actuellement à plus de 10 mètres par an.

Ce recul des côtes que l'on observe généralement en Afrique est le résultat de nombreux facteurs, dont certains sont associés au changement climatique mais dont la majorité sont liés à l'activité humaine. La stabilisation artificielle des côtes, la détérioration des formations naturelles telles que la perte de mangroves, la réalisation de grands projets d'infrastructure qui interrompent le flux de sédiments (à l'instar du port de Lomé), l'extraction de matériaux et la multiplication des barrages privent ces zones côtières fragiles d'importants dépôts de sédiments. De plus, le manque de coordination des mesures de lutte contre l'érosion à l'échelon local, national et international aggrave encore cette situation. Tous ces éléments accentuent le niveau de risque et nuisent à la sécurité des populations établies le long des côtes. Les populations les plus pauvres et les plus marginalisées sont également les plus exposées à ces défis, d'autant que ces événements devraient devenir à la fois plus fréquents et plus intenses à l'avenir.

Les conséquences du changement climatique renforceront les pressions physiques, écologiques, biologiques et socio-économiques existantes sur la zone littorale de l'Afrique de l'Ouest. Les scénarios prévisionnels pour la région ouest-africaine suggèrent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des raz-de-marée et des ondes de tempête, qui exacerberont l'érosion des côtes. Selon ces prévisions, une augmentation d'un mètre du niveau des mers se traduirait par une perte de 18 000 km² le long de la côte ouest-africaine mais aussi par l'endommagement des infrastructures et le déplacement des populations. La hausse du niveau des mers menace également les habitats et les ressources naturels. Par exemple, la mangrove est une ressource importante dans la mesure où elle stabilise les terres côtières, freine l'érosion et sert de site de reproduction à de nombreuses espèces à qui elle fournit également un habitat protégé. Elle fournit également aux communautés locales des matières premières qu'elles utilisent pour l'alimentation et la construction ou à des fins médicales. Pas moins d'un quart de l'écosystème de zone humide à végétation de mangrove de l'Afrique de l'Ouest, qui

s'étend du Sénégal au nord de l'Angola, se situe le long des côtes guinéennes. L'inondation de ces habitats entraîne la perte de leurs fonctions essentielles et de leurs ressources naturelles ainsi que la perturbation des activités économiques qu'ils sous-tendent.

Documentation :

- UICN : Étude régionale de suivi du trait de côte et élaboration d'un schéma directeur du littoral de l'Afrique de l'Ouest :
https://cmsdata.iucn.org/downloads/sdlao_4_regional_diagnostic.pdf
- Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) : Un partenariat pour la sauvegarde du patrimoine littoral de l'Afrique de l'Ouest :
<http://documents.worldbank.org/curated/en/382201468181130416/pdf/101176-REVISED-PUBLIC-WACA-Brochure-April-2016.pdf>

Action attendue : Ce panel analysera les défis de l'inondation et de l'érosion des côtes et de la gestion inefficace des zones côtières ainsi que les réponses possibles, y compris les mesures politiques et les infrastructures vertes et grises.

Séance n° 3

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

Panel 1 sur le financement

Contexte/objectif : L'ODCE, les pays du G20, la Communauté européenne et un certain nombre de pays côtiers et de nations insulaires en développement ont adopté l'économie bleue afin d'exploiter le potentiel économique, social et environnemental des océans. Comment les économies les plus avancées s'y sont-elles prises ? Quelles opportunités les pays en développement anticipent-ils et à quels défis sont-ils confrontés ? L'expérience de pays tels que la France, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie révèle que des facteurs habilitants essentiels et de grande échelle comme le climat de l'investissement, la mobilisation des ressources nationales, les financements mixtes et innovants, le renforcement des capacités, la planification spatiale marine et les considérations de genre (où sont situés un grand nombre d'emplois dans des secteurs comme la pêche) ont joué un rôle crucial pour développer de manière intégrée et holistique de véritables économies bleues durables et efficaces, sans endommager la capacité de charge et écologique du pays.

Documentation :

- Stratégie nationale maritime australienne :
http://www.aims.gov.au/documents/30301/550211/Marine+Nation+2025_web.pdf
- Stratégie « Croissance bleue » de l'UE :
http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth/index_en.htm

- Feuille de route et plan de Maurice pour l'économie bleue :
<http://www.oceaneconomy.mu/PDF/Brochure.pdf>
- Stratégie maritime suédoise :
<http://www.government.se/contentassets/9e9c9007f0944165855630ab4f59de01/a-swedish-maritime-strategy--for-people-jobs-and-the-environment>
- États-Unis : National Policy for the Stewardship of the Ocean, Our Coasts, and the Great Lakes (Politique nationale pour l'intendance de l'océan, de nos côtes et des Grands Lacs):
<https://www.whitehouse.gov/the-press-office/executive-order-stewardship-ocean-our-coasts-and-great-lakes>
- Maurice : diagnostic-pays systématique de la Banque mondiale :
<http://documents.worldbank.org/curated/en/766511467997634206/Mauritius-Systematic-Country-Diagnostic>

Action attendue : Les membres du panel et les intervenants donneront des informations tirées de l'expérience internationale sur le développement de l'économie bleue dans le contexte du changement climatique.

Panel 2 sur la planification spatiale et les autres facteurs habilitants

Contexte/objectif : Il est possible de stimuler la croissance de l'économie bleue en Afrique dans un certain nombre de secteurs, notamment la pêche, l'aquaculture, le tourisme côtier, la biotechnologie marine et la maîtrise de l'énergie de l'océan. Cependant, l'étroite interface côtière est surencombrée par une multitude de secteurs et subit de plus en plus lourdement les effets du changement climatique. En conséquence de l'augmentation de la demande, de l'inefficacité des institutions de gouvernance, d'incitations économiques inadaptées, des déficits technologiques et de l'insuffisance des outils de gestion, une concurrence réglementée de manière inefficace ou non réglementée est apparue entre les utilisateurs. À son tour, cette situation a entraîné une utilisation excessive et, dans certains cas, une modification irréversible des précieuses ressources aquatiques. Dans cet espace où la concurrence ne cesse de s'intensifier, les intérêts des personnes les plus dépendantes et vulnérables (par exemple, les pêcheurs artisanaux de petite échelle) risquent d'être marginalisés. Il est donc important d'adopter une approche plus systématique de la planification et de l'évaluation afin d'orienter la croissance bleue de manière durable et inclusive. Les pays sont de plus en plus enclins à reconnaître la nécessité de la planification spatiale marine et côtière, basée sur une meilleure compréhension des priorités définies au niveau national, du contexte social et de la base des ressources, afin de garantir une gestion efficace, durable et intégrée de l'interface côtière, qui inclut les ressources côtières et proches des côtes. Pour développer l'économie bleue en Afrique, il est également indispensable d'évaluer les ressources marines à leur juste valeur. Aujourd'hui, non seulement les ressources marines vivantes sont piètrement mesurées et comprises, mais elles sont également rarement évaluées.

Documentation :

- Planification spatiale marine des Seychelles : <http://seymsp.com/>
- Blue Economy: Sharing Success Stories to Inspire Change (Économie bleue : partager les succès pour inspirer le changement) du PNUE :
<http://web.unep.org/ecosystems/resources/publications/blue-economy-sharing-success-stories-inspire-change>
- Initiative pour la planification spatiale marine de l'UNESCO : http://www.unesco-ioc-marinesp.be/marine_spatial_planning_msp

Action attendue : Le panel analysera des facteurs et des éléments habilitants fondamentaux, tels que la planification marine spatiale, le renforcement des capacités, la comptabilisation du capital naturel, l'évaluation des services écosystémiques, etc.

Adoption du Communiqué de Maurice

Contexte/objectif : Le Communiqué de Maurice représente l'aboutissement politique de la conférence, qui pourra éclairer les futures discussions à propos de l'océan et du changement climatique, y compris à l'occasion de la COP22. Il se basera sur la note d'orientation politique préparée comme document de référence pour la conférence. Il sera demandé à une équipe restreinte de travailler avec un coordinateur en vue de rédiger le communiqué au cours de la première journée. Ce communiqué sera lu par les coprésidents de la conférence ; il capturera l'essence des discussions du segment ministériel.

Documentation : Note d'orientation politique

Résultat : Adoption du Communiqué par acclamation

Vendredi 2 septembre

DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

RÉCAPITULATIF DE LA 1^{ÈRE} JOURNÉE

Contexte/objectif : Ce récapitulatif fera la synthèse des messages clés et des points essentiels de la première journée.

Documentation : Aucune documentation supplémentaire.

Résultat attendu : Les éléments du récapitulatif seront repris dans le Communiqué et dans la synthèse des coprésidents.

**Séance n° 4 DONNER VIE AUX ÉCONOMIES BLEUES INTELLIGENTES FACE AU CLIMAT :
PERSPECTIVES DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ****Investissements durables et instruments financiers et juridiques pour stimuler le développement de l'économie bleue**

Contexte/objectif : Dans les pays en développement, faire de l'économie bleue une réalité tangible s'apparente souvent à un exercice complexe. Cet exercice est d'autant plus difficile si les capacités du pays sont faibles et que le secteur privé ne participe à la vie économique que de manière limitée et sans montrer d'appétit pour les investissements à fort impact, ou encore si l'environnement habilitant n'est pas propice. Ce panel analysera comment transformer les visions nationales de l'économie bleue en projets concrets, en laissant s'exprimer un éventail de points de vue.

Documentation : Certains participants fourniront des présentations.

Action attendue : Un panel composé de représentants mauriciens et internationaux issus des secteurs public et privé offrira ses perspectives sur le développement de l'économie bleue, y compris du point de vue des entreprises, et notamment du secteur bancaire.

**Séance n° 5 DONNER VIE AUX ÉCONOMIES BLEUES SENSIBLES AU CLIMAT : DIALOGUES
PUBLIC-PRIVÉ****Dialogues parallèles**

Contexte/objectif : Des dialogues parallèles seront organisés sur six différents thèmes, dans un format plus interactif. Ils réuniront des participants issus, entre autres, des pouvoirs publics, du secteur privé, des organisations de la société civile et du monde universitaire. Nous recommandons aux participants de choisir le dialogue qui correspond le mieux à leur expertise ou auquel ils souhaitent apporter la plus grande contribution. Ils mèneront une réflexion sur les présentations et les discussions qu'ils auront entendues dans les séances précédentes puis émettront des recommandations relatives aux actions futures en faveur du développement d'une économie bleue intelligente face au climat dans leur domaine d'expertise.

Documentation : Pour chaque dialogue, les coanimateurs distribueront une Note des animateurs dans les dialogues parallèles.

Action attendue : Les participants à chaque dialogue nommeront un rapporteur (pouvant être l'un des coanimateurs, mais pas nécessairement) qui sera chargé de résumer les conclusions du dialogue concerné et de les communiquer en séance plénière. Les messages clés des dialogues pourront être repris dans le Communiqué et la synthèse des coprésidents. Les coanimateurs prépareront également un résumé de leur séance pour qu'il soit consigné.

Synthèse des dialogues parallèles en séance plénière

Contexte/objectif : Les rapporteurs présenteront les principales conclusions des dialogues en séance plénière.

Documentation : Notes et synthèses des animateurs.

Résultat : Les synthèses des rapporteurs pourront être reprises dans le Communiqué et la synthèse des coprésidents.

Séance n° 6 « AQUARIUM AUX REQUINS » : PROJETS D'ÉCONOMIE BLEUE INTELLIGENTES FACE AU CLIMAT À MAURICE

Contexte/objectif : Selon le concept de l'aquarium aux requins, des promoteurs viennent présenter leurs idées d'investissement à un éventail d'investisseurs potentiels. Dans le cas présent, cinq promoteurs présenteront leurs investissements à Maurice devant un panel de répondants. Cette séance sera consacrée à Maurice, tandis que la portée de toutes les autres séances sera africaine ou mondiale.

Documentation : Des modèles de présentation des idées d'investissement ont été complétés et remis aux animateurs.

Résultat : Au cours des prochains mois, Maurice pourra utiliser les éléments de cette séance pour étayer les propositions d'investissement. Il est possible que le Board of Investment (le Conseil d'investissement de Maurice) et les promoteurs de projets souhaitent poursuivre avec certains intervenants représentant des opportunités de financement jusqu'à la phase de clôture financière.

CLÔTURE

Présentation de la synthèse des coprésidents de la conférence

Contexte/objectif : La synthèse des coprésidents se basera sur le Communiqué de Maurice adopté à la fin du segment ministériel au cours de la première journée et complétera ce dernier en reprenant certaines informations des différentes séances, notamment des dialogues public-privé de la deuxième journée.

Documentation : Communiqué de Maurice et ressources relatives à l'ensemble des séances.

Résultat : Synthèse des coprésidents

Observations finales

Contexte/objectif : Les observations finales prononcées par le Ministre marqueront officiellement la fin de la conférence.

Samedi 3 septembre

VISITES DE TERRAIN (FACULTATIF)

- Ferme aquacole de Mahebourg
- Mesures pour lutter contre l'érosion à Grand Sable
- Communautés de pêcheurs artisanaux et côtiers

Contexte/objectif : Les visites de terrain sont facultatives

Documentation : Aucune. Des guides accompagneront les visites.

Résultat : Ces visites constituent une bonne opportunité de se familiariser avec certains projets d'économie bleue et avec Maurice, le pays d'accueil.